



©AFP Général - Mardi 26 Juin 2007 -

Assurance-vie-épargne-succession

Assurance vie en déshérence: des assureurs vont plus loin que la loi (PAPIER D'ANGLE) Par Jean-Baptiste OUBRIER

PARIS, 26 juin 2007 (AFP) - Les assureurs français, accusés de traîner les pieds pour retrouver les bénéficiaires des contrats d'assurance vie en déshérence, semblent décidés à bouger, le groupe Axa prenant la tête de ce mouvement.

En février, le Médiateur de la République, Jean-Paul Delevoye, s'était alarmé d'une "situation inacceptable", évaluant à "plusieurs milliards d'euros" les sommes qui échappent aux bénéficiaires de contrats d'assurance vie en déshérence, par défaut d'informations. Le Code des assurances ne prévoit la recherche de bénéficiaire que si ses coordonnées sont indiquées sur le contrat.

Axa, premier assureur français et poids lourd de l'assurance vie avec 5 millions de contrats, a annoncé le 20 juin avoir confié à une jeune société, CRD (Capitaux, Recherche, Déshérence), la recherche des bénéficiaires de contrats en déshérence ou des souscripteurs âgés dont l'assureur a perdu la trace.

"On a fait la démarche en interne pendant quatre mois pour arriver à un résultat peu satisfaisant", avoue Patrick Butteau, directeur du service client épargne d'Axa France. Les spécialistes de CRD ont "amené leur vraie valeur ajoutée", estime-t-il. Sur 60 dossiers confiés à CRD durant le premier mois de test, 59 ont abouti, selon Axa. Les deux parties se sont engagées à collaborer jusqu'à fin 2007 au rythme de 100 à 200 dossiers par mois, les modalités de tarification n'étant pas encore arrêtées. Les AGF sont sur le point d'emboîter le pas à Axa et mènent actuellement des expériences similaires avec deux entreprises dont CRD.

"En fonction des résultats obtenus nous déciderons ou non de généraliser", explique une porte-parole des AGF.

"Cela permet à l'assureur d'avoir une bonne image éthique. Les compagnies ont vraiment intérêt à aller le plus loin possible", confirme Fabrice Rémon, président de CRD.

Cette méthode de recherche se développe alors qu'existe déjà un système, l'Agira, mis en place par les assureurs en mai 2006 et permettant à toute personne de formuler une demande pour déterminer si elle est, ou non, bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie.

Chez Axa, M. Butteau estime que les deux approches sont "complémentaires", l'Agira n'intervenant que si les coordonnées du bénéficiaire ont été indiquées sur le contrat par le souscripteur.

Pour M. Rémon, l'Agira est "un écran de fumée et ne sert à rien", parce qu'elle ne pousse les compagnies d'assurance à agir que sur demande de bénéficiaires éventuels et non de leur propre initiative.

La Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA), qui évalue à un milliard d'euros le montant des contrats d'assurance vie en déshérence, estime, quant à elle, que "l'Agira marche bien" mais que "si des sociétés ont des initiatives qui vont au-delà, c'est bien".

Le Médiateur, qui avait jugé les premiers résultats de l'Agira "décevants", se fait aujourd'hui plus "nuancé" et attend "les résultats objectifs".

En revanche, il analyse l'initiative d'Axa "avec beaucoup d'intérêt", signe selon lui

que le système actuel était "insuffisant", et "veut croire qu'il y aura "un effet d'entraînement".

Il entend bien continuer, par ailleurs, à soutenir la réforme qu'il avait proposée en février visant à instaurer "une obligation générale d'information et de recherche des bénéficiaires à la charge des assureurs".

"J'ai déjà pris contact avec le ministre concerné et je prendrai contact avec les parlementaires rapporteurs concernés pour leur rappeler les propositions de réformes que nous avons soutenues" annonce-t-il.

Tous droits réservés : ©AFP Général

E893A277F9C48370B3AA219B81ADEBBC11B2A680